



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°175 du 15 avril 2011

SOMMAIRE

- Motion adoptée par la Commission Exécutive
- Rapport à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du jeudi 7 avril 2011
- Rapport à la CE du 7 avril 2011 par Jean OMNES : Etat de trésorerie et projet de budget 2011 du SNTRS-CGT

Motion adoptée par la commission exécutive du SNTRS-CGT le jeudi 7 avril 2011

La CE du SNTRS-CGT appelle les personnels des EPST à amplifier la mobilisation contre la RGPP dans les services administratifs et dans les laboratoires.

La résorption de la précarité est une priorité du SNTRS-CGT. Si le contrat à durée indéterminée ne doit en aucun cas devenir le mode de recrutement pour la recherche, notre secteur ne peut pas être dérogoire aux mesures préconisées dans l'accord sur les non-titulaires, dit accord TRON, pour régulariser les CDD en place sur des fonctions pérennes. Des concours spécifiques doivent être organisés, le passage en CDI à la date du vote de la loi pour les CDD ayant 6 ans d'ancienneté doit être une étape dans un parcours allant jusqu'à la titularisation.

Le SNTRS-CGT exige que la situation des personnels précaires de l'Ecole Normale Supérieure soit rapidement réglée sur la base de l'accord négocié entre le ministère de la fonction publique et la CGT.

Vote : 19 pour, 2 contre, 2 absentions

Rapport à la Commission Exécutive du jeudi 7 avril 2011 par Daniel STEINMETZ

Au second, comme au 1^{er} tour, les élections cantonales ont été marquées par une forte abstention, près de 55 %. Ce rejet des électeurs et notamment dans les régions en proie à la désertification industrielle, s'est accompagné d'un fort vote FN. Le parti socialiste est sorti en tête du scrutin en recueillant 35 % des voix loin devant l'UMP avec 20 % des voix. Le front de gauche et EELV augmentent le nombre de leurs conseillers généraux. Le Front National avec 11,6 % continue à creuser son sillon même s'il n'a remporté que deux sièges de conseillers généraux. Le désarroi de la majorité est notable. Il y a eu le différend entre Fillon et Copé, la volonté d'indépendance des centristes avec l'évocation d'une candidature possible et plus récemment les déclarations contradictoires entre TRON et BAROUIN à propos de la RGPP. Le premier préconisant la fin de la suppression systématique d'un poste sur 2 départs en retraite après 2012, contredit immédiatement par le second.

Sans revenir sur l'ensemble de ses choix anti sociaux, le gouvernement a tout de même été obligé de bloquer le prix du gaz et limiter la hausse de celui de l'électricité.

Dans ce contexte, le Front National persiste dans sa stratégie pour investir les organisations syndicales et se parer des atours du meilleur défenseur des salariés et de ceux de la fonction publique en particulier. Le dernier tract de l'UGFF dénonce de façon claire cette imposture. Jamais le Front National n'a fait autre chose que de préconiser une politique libérale derrière un discours démagogique. Que ce soit sur les retraites, sur le rôle de l'État ou sur les salaires sa stratégie claire : un projet régressif et destructeur qui vise en particulier à déconstruire la fonction publique.

Les conséquences du tremblement de terre au Japon et du tsunami qui a suivi sont dramatiques : des milliers de victimes et des centaines de milliers de personnes qui sont sans toit. Cette catastrophe naturelle se double d'une catastrophe industrielle nucléaire majeure. Les 4 réacteurs de la centrale de Fukushima, gérée par l'opérateur privé Tepco rejettent chaque jour des déchets radioactifs à l'atmosphère et dans l'océan pacifique. Face à cette situation dramatique, la CGT a manifesté sa solidarité pour les populations japonaise et pour les salariés de Fukushima, en ouvrant une souscription et en reproduisant chaque jour le blog du directeur des relations internationales du syndicat japonais Zenroren.

La CGT rappelle également que cette catastrophe nucléaire, qui provoque aussi en France et ailleurs une émotion forte, soulève de nouvelles interrogations légitimes et compréhensibles quant à la politique énergétique. Les choix en la matière, qui se conçoivent sur des décennies, doivent être l'objet d'une réflexion démocratique permettant aux citoyens d'avoir tous les éléments d'information et d'appréciation pour des décisions rationnelles et réfléchies. Si, dans aucun domaine de l'activité humaine, on ne peut garantir un risque zéro, il est nécessaire de réduire au maximum le risque associé aux technologies. C'est un défi permanent. Dans l'immédiat, la CGT demande un examen approfondi des systèmes de sécurité des centrales nucléaires françaises et des réacteurs en fonction sur les sous-marins et le porte-avions (organisation du travail compris), mené par l'autorité de sûreté nucléaire qui intègre l'expertise des agents et de leurs organisations syndicales. La CGT exige par ailleurs l'application de garanties statutaires communes pour tous les personnels travaillant sur les sites, quel que soit leurs

statut et réaffirme l'impérieuse nécessité d'assurer la construction et l'exploitation des centrales sous maîtrise publique. La CGT continuera d'apporter sa contribution au débat public comme elle l'a toujours fait à partir des intérêts des salariés et de sa vision d'un développement humain durable.

Avant de traiter des questions relatives à notre secteur, je veux aborder en préalable la lutte des personnels précaires de l'ENS. Depuis début janvier, les personnels de la cantine et du ménage de l'ENS sont en grève. Ils refusent la précarité de leur travail et rejettent l'autoritarisme et la violence qui régissent leurs conditions de travail. Tous les syndicats de l'école ont soutenu publiquement la lutte de ces précaires qui bénéficie également d'un large soutien des élèves. Malgré une pétition largement soutenue par les élèves et les personnels de l'ENS, la Direction ne cède pas. Elle a dans un premier temps concédé le minimum : une certaine moralisation des CDD, avec une meilleure reconnaissance de l'ancienneté et de l'expérience.

Récemment, en s'appuyant sur le protocole TRON sur les non titulaires, un accord a été négocié entre TRON et la Direction de l'UGFF-CGT prévoyant immédiatement des contrats en CDI pour 14 précaires de l'ENS et leur titularisation à terme. TRON propose même un relèvement des plafonds d'emploi de l'ENS, ce qui permettrait à l'ENS de titulariser les personnels sans entraver sa politique d'augmentation des effectifs de catégorie A (essentiellement pour des postes d'enseignants). La Directrice de l'ENS refuse ce protocole, avec le soutien de Valérie PECRESSE. Aux dernières nouvelles, le MESR concéderait une cdi-sation au CROUS pour les personnels de restauration, ce qui leur conférerait le statut d'ouvrier de l'état sous contrat de droit public dans un EPA et non un statut de titulaire de la Fonction Publique.

L'objectif de la ministre est clair, minorer tant faire ce peu les conséquences du protocole sur les non titulaires pour le MESR et acter le principe de l'externalisation des emplois de soutien tel que le prévoit la RGPP.

Dans cette situation où la CGT (FERC-SUP et SNTRS) a joué un rôle essentiel, le BN du SNTRS-CGT a mis une semaine à convaincre l'intersyndicale nationale à décider d'un communiqué commun. Ce qui montre les difficultés actuelles du milieu à prendre concrètement en charge la défense des non titulaires.

La Précarité

Le livre sur la précarité dans la recherche, « *recherche précarisés, recherche atomisée* », est maintenant édité. Le SNTRS-CGT a joué un rôle essentiel dans la rédaction de cet ouvrage. Il faut maintenant l'utiliser organiser les débats nécessaires. Le protocole TRON a fait l'objet d'un débat et d'un vote lors de notre dernière CE. Nous avons voté peut être rapidement sans avoir le texte sous les yeux. La procédure de consultation lancée par la CGT dans les trois pans de la fonction publique, s'est conclue par la décision de la CGT Fonction publique de signer le protocole. En dehors de Sud et de la FSU toutes les confédérations ont signé. La FSU n'a pas signé car toute décision de sa part est soumise à une majorité qualifiée de 70 % et à son instance de décision, les partisans de la signature n'ont obtenu que 58 % des présents.

C'est en considérant que le protocole d'accord ne comporte pas de recul par rapport à l'existant et qu'il permet d'enregistrer des avancées que la CGT a décidé de signer. Pour la CGT la signature ne constitue pas un blanc-seing à la politique gouvernementale que pour l'essentiel la CGT continue à combattre. Dans la fonction publique, la CGT a réaffirmé récemment ses objectifs revendicatifs : la page des retraites n'est pas tournée et des négociations doivent être ouvertes à nouveau. La CGT continue d'exiger la fin immédiate des suppressions d'emplois, l'abrogation de la loi dite de mobilité et l'arrêt de la régression générale des politiques publiques. Pour ce qui concerne le protocole TRON, elle estime indispensable d'ouvrir rapidement le dossier des décrets et circulaires d'application, les concertations sur les registres d'entrée et de sortie des CDD, sur l'indemnité de fin de contrat et sur les établissements publics dérogatoires doivent être ouvertes également.

Le Bureau National a écrit à Valérie PECRESSE pour que les négociations sur les droits des non titulaire soient ouvertes immédiatement dans notre secteur. Depuis la signature du protocole beaucoup de contractuels nous téléphonent, ils sont en attente d'initiatives de notre part.

Pour le SNTRS-CGT, il n'est pas question que le recrutement des personnels de la recherche se fasse sur CDI en lieu et place de l'emploi de fonctionnaire. Je rappelle que le passage en CDI doit se faire automatiquement pour ceux qui ont plus de six ans d'ancienneté à la date du vote de la loi. Je précise bien qu'il n'y a pas dans le protocole de possibilité de passage en CDI automatique en dehors de cette date. Il s'agit bien d'une mesure exceptionnelle et non renouvelable. C'était une des conditions posée par la CGT. Il n'y a aucunement comme le prétend SUD la possibilité de créer un million de CDI en lieu et place des titulaires. Par contre la loi de 2005 sur la CDisation après 6 ans de CDD n'est pas abrogée, il y a clarification et des points sont améliorés. Cette possibilité est toutefois contrebalancée par le fait que le recrutement de contractuels sur besoin permanents est mieux encadré et le recrutement en CDI limité aux cas où il n'y a pas de cadre d'emploi dans le statut de titulaire.

Mais, il n'est pas question non plus que le secteur de la recherche de l'enseignement supérieur déroge aux obligations du protocole. Nous avons, rien qu'au CNRS, 13000 CDD par an en personnes physiques et nombre d'entre eux sont sur des emplois de nature permanente.

Il faut stabiliser tous les CDD ITA sur emplois pérennes. Les concours prévu pour les CDD en place depuis 4 ans doivent avoir lieu.

Mais il ne s'agit pas que des fonctions techniques et administratives. Le contrat doctoral et les périodes de post-doc peuvent-ils rentrer dans le calcul des six années nécessaires à la transformation des CDD en CDI ? Rappelons que la revendication du SNTRS est l'embauche immédiate ou très rapidement après la thèse pour tous les doctorants. Le choix de multiplier les contrats doctoraux, d'utiliser toutes les possibilités de financement sur projet n'a jamais été accepté par le syndicat. Il faut être conséquent, même si de nombreux scientifiques commencent à faire campagne contre l'application du protocole dans notre secteur. Sur ce point précis, l'attitude des autres syndicats de la recherche, notamment ceux de la FSU risque d'être très ambiguë. Le débat dans la CE doit avoir lieu maintenant sur cette question.

J'en viens aux actions en cours sur la RGPP et le grand emprunt. Il est nécessaire dans notre démarche de lier ces deux questions, car les conséquences sont dramatiques non seulement pour les EPST et leur administration mais aussi pour la situation de l'ensemble des laboratoires.

Les initiatives du 31 mars, lors de la tenue du CA du CNRS ont été couronnées de succès dans un certain nombre de délégations, mais la mobilisation est encore loin du niveau qui sera nécessaire pour faire reculer le gouvernement et les directions d'organismes. Les insuffisances se sont principalement situées en région parisienne. 150 personnes rassemblées au siège, c'est loin d'être suffisant.

TOULOUSE : 300 personnes environ, reçus par la délégation régionale. France 3 était présent,

NICE : 280 personnes, plusieurs centaines d'après France 3 et Nice-Matin - des ITA beaucoup de chercheurs et D.U., tous les chefs de service, des motions de labos, des élus, des messages de soutien d'élus (y compris UMP),

MONTPELLIER : environ 150 personnes, Personnels de la délégation, ITA, chercheurs.

GRENOBLE : rassemblement d'environ 160 à 200 personnes à 9h30 avec accueil petit déjeuner devant la délégation beaucoup de personnels des labos et des agent de la délégation.

LYON : 130 personnes environ devant la délégation, assemblée générale demandes d'actions concrètes

MARSEILLE : cinquante d'agents devant le bâtiment de la direction régionale Provence de 9H à 10H30.

CAEN : Rassemblement devant la Délégation Normandie (DR19) à Caen à 9h à l'appel de : SGEN, SNCS, SNTRS, SUD Rech, UNSA Rech.

STRASBOURG : 30 personnes et du bruit devant la délégation à 10h.

RENNES : 120 personnes le vendredi 1 avril pour la venue de XI.

PARIS : 150 personnes au siège. Une délégation a été reçue par le CA du CNRS et alu le texte ci dessous.

Voyons les choses de manière positive, dans de nombreux services des délégations, les personnels ont pris la lutte en main. Ainsi à Toulouse, les personnels ont rédigé une motion qui circule et commence à être reprise dans d'autres délégations. Ils ont ouvert un site web, <http://rgpp-dr14.tumblr.com/> qui est visité largement. La motion de Toulouse a été reprise dans d'autres délégations, centre, Paris A. Ils sont en train de faire la tournée des laboratoires pour informer et faire voter des motions.

Le gouvernement veut mettre en œuvre la RGPP dans les Organismes de recherche en s'attaquant d'abord aux Fonctions Administratives dites de support et de soutien. Les mesures seraient arrêtées cet automne par le Comité de Modernisation des Politiques Publiques présidé par le Président de la République. Sa mise en œuvre est annoncée à partir de 2012. Ces mesures affecteront les laboratoires à la fois directement et indirectement. Il faut axer notre campagne en direction des labos. Quelques arguments :

- Les gestionnaires et secrétaires des laboratoires pourraient être regroupés avec les autres personnels administratifs ou/et placés sous l'autorité du délégué régional (ou du directeur général délégué aux ressources des Universités concernées) dans des Unités Mixtes de Services pour les territoires ayant un grand site à vocation mondiale (présence d'un Idex) ou dans des services nationaux (facturation, affaires internationales, ...).
- La constitution d'un service national de facturation placera chercheurs, ingénieurs et techniciens face à un portail informatique pour traiter les factures, sans service de proximité.
- Les Administratifs travaillant dans les laboratoires sur la valorisation, la communication, l'information scientifique et technique pourraient être touchés par des mesures de mutualisation les plaçant hors des laboratoires.
- L'utilisation des services mutualisés (gestion, valorisation, etc) donnerait vraisemblablement lieu à de nouveaux prélèvements sur les crédits des laboratoires alors même que leurs crédits de base ont diminué de plus de 10% en 2011 et sont encore programmés à la baisse pour 2012 et 2013. Les contrats de recherche seraient donc mis à contribution pour payer les dépenses courantes.
Le rapport RGPP de l'INRA préconise le triplement de ces prélèvements.
- L'externalisation des services informatiques et de services généraux (par exemple, électriciens, plombiers, etc) contraindraient également les laboratoires à de nouvelles dépenses.
- Dans les territoires sans Idex, les services administratifs pourraient être fortement réduits voire même supprimés pour être regroupés dans les Unités mixtes de services des territoires avec Idex ou dans les services nationaux, comme décrit plus haut. C'est ce qu'envisage ouvertement la Direction du CNRS. La délégation régionale serait réduite à une simple représentation de l'organisme avec un secrétariat, quelques juristes autour du délégué régional.
Les laboratoires des régions sans Idex pourraient dans un premier temps se rabattre sur les services de leur université. Mais, pour combien de temps ? Car les Universités seront, à leur tour, touchées par la RGPP. Quel sera l'avenir de ces laboratoires, dépourvus de support administratif de proximité.

Seuls, les laboratoires disposant de ressources importantes pourraient espérer avoir un avenir.

L'émergence de champs de recherche non liés à des applications immédiates serait particulièrement difficile. Dans tous les cas, les tâches administratives pour les chercheurs, ingénieurs et techniciens seraient alourdies. Comme il faudra financer les fonctions support mutualisées, il faudra disposer de nouvelles ressources, le temps passé à chercher des contrats ne pourra qu'augmenter !

Le financement sur contrat des fonctions administratives mutualisées renforcerait le recours à l'emploi précaire pour ces fonctions. Ce qui combiné avec la sous-traitance va faire reculer l'emploi de titulaire. Il y a déjà plus de 11000 équivalents temps plein non titulaires rémunérés par le CNRS, et encore plus en proportion à l'INSERM.

Le gouvernement, après les fonctions administratives, pourrait s'attaquer aux fonctions de recherche. Le Grand Emprunt, avec ses labellisations géographiquement et thématiquement ciblées, combiné avec la RGPP permettra une réduction de l'effort de recherche de l'Etat.

Le SNTRS-CGT appelle les Directeurs d'Unités et les personnels des laboratoires à refuser avec les personnels des services (délégations et sièges) la mise en œuvre de la RGPP. Ce sont les conditions de travail de l'ensemble des personnels des organismes de recherche qui seraient fortement dégradées. C'est l'avenir de la recherche qui est menacé.

D'ores et déjà la protestation est forte dans certaines régions. Il faut la généraliser en mettant en avant les besoins en emplois dans les services administratifs et les laboratoires pour avoir un système de recherche efficace. Exprimer vous vers les Directions d'organisme, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et le Premier Ministre. N'attendons pas les élections de 2012. Faisons passer le message vers toutes les forces politiques.

C'est maintenant qu'il faut agir.

Le Grand Emprunt est une compétition malsaine aux règles fluctuantes

Le Grand Emprunt continue sa marche forcée. Après les 52 Equipex, voilà 100 Labex retenus (avec 83 dans un premier temps et +17 au rattrapage ce qui fait 100), 7 projets d'Idex ont été présélectionnés, et 6 Instituts Hospitalo-universitaires.

Depuis le lancement de la compétition, le SNTRS-CGT n'a eu de cesse d'en dénoncer le caractère malsain. Le Grand Emprunt a mis en concurrence l'ensemble des équipes de recherche et des universités. Les lauréats seront dotés, majoritairement en capital, par l'Etat qui finance l'opération en prenant dans les poches de l'ensemble des participants. La baisse de crédits des

laboratoires dès cette année, la mise en place de la RGPP et des futures suppressions massives d'emplois pour les organismes et, dans un deuxième temps pour les universités serviront à financer les dotations en capital annoncées. Pour le SNTRS-CGT, l'ensemble des financeurs n'a pas à privilégier les choix du Grand Emprunt dans leurs dotations. Ils doivent continuer à doter en crédits et en postes l'ensemble des laboratoires et des universités en ne prenant en compte que les évaluations faites par les instances scientifiques dans lesquelles les personnels sont représentés : comité national du CNRS, commissions scientifiques spécialisées de l'Inserm, conseils scientifiques des universités, etc.. Le SNTRS-CGT demande l'abandon du Grand Emprunt. La mise en concurrence des équipes et des hommes, le management autoritaire, la mise au service de la seule compétitivité doivent faire place au retour à un vrai service public de la recherche fondamentale en assurant le financement de tous laboratoires évalués positivement par les instances scientifiques représentatives.

Dans cette situation les positions des uns et des autres sont particulièrement contradictoires. La direction du CNRS, comme celles des autres EPST se situe dans la logique du grand emprunt, accompagner les universités d'excellence, sans chercher à être autre chose que les serviteurs fidèles du gouvernement. La CPU de son côté est plus ambiguë. Si elle essaie de défendre les petits sites et les disciplines des SHS, comme le montre par exemple les positions récentes de Anne Fraysse, elle approuve par ailleurs la politique de l'excellence et demande à devenir un partenaire de rang égal à celui des EPST, voire plus. La CGT a rencontré la CPU, SNTRS et FERC-Sup, Les 3 représentants du bureau de la CPU ont clairement indiqué, qu'ils se doteraient de chargés de mission disciplinaires pour élaborer leur propre politique scientifique.

Les propositions du SNTRS pour la recherche.

Il est temps de donner au milieu nos positions sur la manière dont doit être organisée la recherche publique. Je propose que cela soit à l'ordre du jour de notre prochain CSN. La tentative d'une initiative intersyndicale que nous avons tenté semble difficile à conduire. Il était question de faire, avec l'intersyndicale nationale, 6 heures pour la recherche et l'enseignement supérieur cela semble également compromis. Quelles pourraient être nos propositions :

- Relancer l'emploi scientifique, en transformant les crédits servant à payer les CDD (i.e. : ANR) en emplois budgétaires, dans le respect des instances de recrutement.
- Reverser les crédits ANR non engagés aux établissements (organismes et établissements d'enseignement supérieur), sous forme de dotations budgétaires et selon les procédures « normales », avec une rallonge si possible.
- Faire voter par l'Assemblée, comme première étape, les limitations du Crédit Impôt Recherche aux PME.
- Habilitier les instances (Comité national, etc.) pour évaluer les laboratoires comme la loi le permet.
- Introduire une proportion significative minimale d'élus directs dans les PRES, FCS, Grands établissements.
- Transformer les Alliances en simples coordinations thématiques respectant les Conseils scientifiques élus.

Il faudra également abroger la LRU. Et La remise à plat de tout ce qui découle du Grand emprunt. Et bien sur lancer un plan pluriannuel de l'emploi scientifique.

D'autres propositions doivent être faites et débattues.

Rappel sur les élections au CAES et sur l'importance des prochaines élections.

Rapport à la CE du 7 avril 2011 par Jean OMNES Etat de trésorerie et projet de Budget 2011 du SNTRS-CGT

Il a été adopté à l'unanimité par la Commission Exécutive

Une première information : pour 2010 nous avons 1296 adhérents ayant payé le FNI (le bilan définitif pour 2009 était de 1360). Et, il y a 1 432 adhérents dans les fichiers du syndicat.

Sur le plan financier nous faisons toujours de la corde raide. L'examen concret de l'état de trésorerie et du projet de budget 2011 vous éclairera sur ce sujet.

L'état de la trésorerie en 2010

Ce n'est pas un bilan 2010 car, nous l'espérons des modifications, vont encore intervenir.

A ce jour, nous avons perçu des sections du syndicat (90% des cotisations des adhérents) 238 663,16 € au titre de 2010 et 17 337,47 € au titre de 2009 (cotisations manuelles réglées en retard).

Les dons faits par les sections représentent 6453,62 €.

3 793 € de remboursement au titre de la formation (par l'intermédiaire de l'UGFF).

1 280,12 € de produits financiers (compte Crédit Mutuel).

124,46 € de remboursements divers.

Et, enfin, 2390 € de remboursement des frais de congrès SNTRS par les sections du syndicat en 2010.

Nous avons reversé aux instances (CGT, UD, UGFF, FERC, Presse « Ensemble », Options, par l'intermédiaire de Cogétise) 87 884,55 € (il reste à verser 30 055,05 €). Au total les cotisations aux instances représentent plus de 50% des cotisations des adhérents.

Il est resté pour le fonctionnement du SNTRS au niveau national : 158 580,94 €

Les dépenses ont été très resserrées en 2010 : 151 600,91 €

Cela conduit à un surplus à ce jour (sur l'exercice 2010) de 7900,75 €. Cela après avoir fini l'année 2009 avec un solde négatif de 2 969,56 €. Mais je rappelle qu'il nous faut payer le reste des cotisations aux instances (retard dû à des problèmes techniques avec Cogétise. Ainsi hier nous avons payé 15 303,46 €.

Au final le bilan est (à ce jour) de 22 154,70 € de déficit pour l'année 2010.

Nous voyons là crument l'effet de l'application de la nouvelle clef de répartition des cotisations dans la CGT. Nous en sommes là malgré notre décision de calculer nos versements aux instances de la CGT sur 87% des cotisations des adhérents au lieu de 100%. Si nous ne l'avions pas fait notre situation serait encore bien pire !

Crédits sociaux 2010

Pour être complet, nous devons voir aussi l'**utilisation des crédits sociaux mis à notre disposition par le CNRS dans le cadre du droit syndical.**

Pour 2010 nous avons au total 27 244,37 € d'autorisations de dépenses (application du droit syndical et lié à notre représentativité au CNRS). Nous ne savons pas encore ce que deviendra ce droit dans l'avenir.

Les dépenses sur ces crédits ont été les suivantes :

Courrier, téléphone, ...	3 451,41 €
BRS	17 209,12€
Fournitures de bureau	3 583,10 €
Matériel informatique	2 660 €
Solde non utilisé	340,74 €

Comme vous le constatez, nous avons réussi à négocier le transfert sur ces crédits de certaines dépenses de fonctionnement et d'équipement auparavant prises sur le budget du syndicat.

Le projet de budget pour 2011

Au vu des éléments dont nous disposons aujourd'hui, nous pouvons espérer **un total de recettes nettes disponibles de 140 000 €** pour le fonctionnement du syndicat au niveau national.

Les projections en matière de dépenses nécessaires à une bonne activité de notre syndicat, compte tenu de nos moyens, nous amènent à proposer la répartition suivante :

Salaires	83 000 €	(81 119,52 en 2010),
Déplacements	47 000 €	(45 991,78 en 2010),
Fonctionnement	10 000 €	(20 485,44 en 2010),
Equipement	0 €	

A noter que, pour l'année 2011, nous avons négocié avec la direction du CNRS, le passage du contrat du photocopieur sur les crédits sociaux (application du droit syndical). Ce qui explique la baisse de la ligne fonctionnement.

Le total des dépenses proposées pour 2010 est de 140 000 €, soit la totalité des recettes nettes du syndicat, prévues.

Pour être complet, il faut savoir que certaines recettes pourraient être perçues au cours de l'année, mais leur caractère incertain nous empêche de les inscrire pour l'instant dans nos recettes pour 2011 :

- Versements de cotisations en retard de la part des sections au titre de 2010.
- Retard de versement des frais de congrès (quelques sections sont encore en dette pour un total de 1900 €). Il a fallu près de trois ans pour que la trésorerie nationale rentre dans ses frais. Et le prochain congrès arrive à grand pas. Pensez dès maintenant à votre participation financière au congrès et prenez le chéquier de la section dans vos bagages !
- Remboursement de frais de formation par l'intermédiaire de l'UGFF.
- Remboursement de frais de justice qui tardent à rentrer de la part d'un camarade que nous avons aidé et qui a gagné devant les Prud'hommes. Cela représente plus 4 600 €.

Crédits sociaux 2011

Nous disposons de la même somme qu'en 2010 : 27 244,37 €.

Nous proposons l'utilisation suivante :

Courrier	2 700 €
Copieur (contrat)	13 000 €
Routage + Poste	6 000 €

Téléconférence 3 200 €
Dépense diverses 2 344,37 €
... avec l'incertitude qui subsiste concernant l'avenir du droit syndical...

Comment développer une plus grande activité du syndicat ?

Cela suppose de plus gros moyens financiers, à un moment où nous sommes confrontés à une politique extrêmement dangereuse pour la recherche publique et ses personnels chercheurs et ITA.

Certains pourraient être tentés d'utiliser notre réserve actuelle de trésorerie qui se situe à 73 000 € (86 400 € en 2010). Mais une telle pratique est dangereuse, car nous devons assurer sur cette réserve au moins 6 mois de fonctionnement du syndicat (plus de 70 000 €). Il nous faut en effet parer à tout coup dur. L'utilisation de notre réserve est donc limitée par exemple pour faire l'avance des frais de congrès. Utiliser cette réserve ne serait que reculer pour mieux s'écrouler.

Nous devons donc tout faire pour assurer un financement régulier et suffisant pour poursuivre et améliorer le fonctionnement et l'activité du SNTRS-CGT. Lorsque nous parlons de financement suffisant, cela signifie à un niveau bien supérieur à celui d'aujourd'hui qui nous permet à peine de survivre.

Parmi les remèdes il y a :

- **Développer encore le prélèvement automatique des cotisations.**
- **Faire rentrer les cotisations en retard.**
- **Renforcer le syndicat, faire des adhésions.** Mais pas seulement dans les discours pour faire joli : dans les actes. Cette question doit être posée de façon permanente dans les actions que nous animons.
Et, lorsque des adhésions sont faites, pensez aux cotisations et au PAC.
- **Mettre à niveau les cotisations :** Beaucoup d'adhérents (et de militants aussi) oublient d'actualiser leur cotisation après un changement d'échelon de grade ou de corps... Veillons donc à cette actualisation.
- **Poursuivre le débat dans le syndicat, et au-delà, sur la clef de répartition des cotisations, car elle nous pose un sérieux problème. Nous parlons ici de survie.**

Il faut donc qu'à l'occasion du congrès cette question soit abordée concrètement.

Nous appelons, sans attendre, à agir sur ces questions essentielles.

Réduction des coûts

En parallèle, avec la CFC, nous travaillons à des solutions pouvant conduire à des réductions de coûts, notamment sur la gestion des prélèvements automatiques de cotisations.

Concernant les PAC, l'essentiel du travail se faisant au syndicat, il est donc légitime que nous demandions au Crédit Mutuel une diminution du coût de chaque prélèvement automatique. Ce qui bénéficierait surtout aux sections du syndicat.

Publication des comptes nationaux et des sections du syndicat

Comme vous le savez, notre syndicat comme les autres va devoir publier ses comptes (recettes-dépenses-dettes-créances-avoirs). Il s'agit des comptes nationaux, mais aussi, en même temps, des comptes des sections du syndicat. Cela concernera, en 2012, la publication de nos comptes 2011.

Ces comptes nationaux et locaux devant être arrêtés par un vote de notre CE en mars ou avril de l'année prochaine.

Si nous commençons à y voir un peu plus clair sur les éléments à publier, et sur les dates, il nous manque encore des précisions à obtenir de la part d'un expert comptable connaissant la question, sur la façon de présenter les comptes.

Les sections seront donc appelées à faire remonter leurs bilans de trésorerie à la trésorerie nationale (part des cotisations de la section, subventions éventuelles de l'administration, dépenses, dettes, créances, état des comptes).

Les comptes bancaires des sections SNTRS

Un dernier point, sur lequel nous revenons cette année encore, concerne les comptes ouverts au nom du SNTRS-CGT. Pour être en règle, ceux-ci doivent être ouverts et avoir pour titulaire le secrétaire général du syndicat.

Il en reste quelques uns qui échappent parfois depuis toujours à cette règle (ouverts au nom de la section du SNTRS, ou parfois au nom d'un adhérent (y compris les comptes épargne).

Nous allons veiller, avec la Commission Financière et de Contrôle, à un retour à la normale (avant la fin de l'année 2011) en débattant avec les sections concernées. Tous les comptes ouverts au nom du SNTRS ne peuvent avoir qu'un seul titulaire : le secrétaire général du syndicat.